

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-157, Loi ayant pour objet de réglementer les produits utilisés pour détruire les parasites et agir sur les fonctions organiques des plantes et des animaux.

M. MacEachen, au nom de M. Olson, appuyé par M. Laing (Vancouver-Sud), propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, l'amendement émanant du Sénat est lu une deuxième fois et agréé sur division.

Le Bill S-15, Loi modifiant la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants ainsi que, par voie de conséquence, le Code criminel, rapporté avec des amendements par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Munro, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-153, Loi modifiant la Loi sur les lieux et monuments historiques, rapporté par le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, est agréé à l'étape du rapport.

M. MacEachen, au nom de M. Chrétien, appuyé par M. Munro, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

---

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Smerchanski et Duquet en remplacement de MM. Kaplan et Hymmen sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

---

A six heures du soir, M. l'Orateur ajourne d'office la Chambre à demain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.